



Programme des Bourses du Gouvernement Allemand Pour l'année universitaire 2010-2011

La Direction Générale de la Coopération Internationale au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie informe que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne met par l'intermédiaire de l'Office Allemand des Echanges Académiques « DAAD » à la disposition des étudiants et des enseignants tunisiens le programme de bourses suivant pour l'année universitaire 2010-2011 :

1) Bourses de recherche pour thésards et jeunes scientifiques ainsi que des bourses de recherche pour thésards selon le Modèle « Sandwich » :

Ces bourses offrent aux jeunes scientifiques la possibilité de réaliser un projet de recherche ou de perfectionnement dans un établissement d'enseignement supérieur ou une institution de recherche en Allemagne. La durée est en général entre un et 12 mois, pour un doctorat complet en Allemagne, elle peut aller jusqu'à trois et demi.

Les bourses sont offertes aux diplômés qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- Ayant étudié au moins 6 ans,
- Ayant obtenu une maîtrise au moins avec mention « assez bien »
- Titulaires du mastère ou d'un diplôme équivalent
- En possession d'une promesse d'encadrement de la part d'un professeur allemand
- Connaissance de la langue allemande
- Ne pas séjournant en Allemagne depuis plus d'un an

2) Bourses pour des séjours de recherches pour les enseignants et les chercheurs de l'enseignement supérieur (de 1 à 3 mois) :

La durée des séjours de recherche varie entre un et trois mois.

Le candidat doit être, en règle générale, titulaire du doctorat et travailler dans un établissement d'enseignement supérieur ou un institut de recherche.

Le candidat doit avoir fait des publications récentes, p.ex, et avoir un projet de recherche bien convaincant et bien planifier ; ce projet devra avoir été établi en concertation avec le partenaire scientifique de l'institut allemand hôte choisi. Une confirmation écrite dans ce sens et un engagement écrit à employer le candidat dans ses services durant son séjour devra être joint au dossier.

3) Réinvitations d'anciens boursiers du DAAD.

Le DAAD peut inviter d'anciens titulaires d'une bourse d'un an (au moins) qui sont rentrés dans leur pays depuis 3 ans au moins et qui travaillent dans des établissements d'enseignement supérieur, des instituts de recherche, l'administration, des ministères ou dans l'industrie à effectuer un nouveau séjour (3 mois au maximum) en Allemagne. Ces personnes doivent présenter un plan de recherche détaillé.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site web suivant : <http://www.daad.de/stipendien/en/index.html?land=189>

Les formulaires de candidature sont téléchargeables sur : <http://www.daad.de/de/form>

<http://www.daad.de/deutschland/download/03118.en.html>

Les dossiers de candidature devront parvenir à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidats et ce avant **la fin du mois de septembre 2009**.